

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 035-200/11/CC

■ Approbation de la création d'opérations pluviales d'investissement pour la Ville de Marseille dans le cadre du Budget Primitif 2011
DEASRVS 11/5499/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Marseille par délibération n° 04/0654/EHCV du 21 juin 2004 et le Conseil de Communauté par délibération n° DPEA 1/340/B du 25 juin 2004 ont approuvé la convention n° 04/1237 passée conformément aux dispositions de l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales par laquelle la Ville de Marseille a confié la gestion du service des eaux pluviales de son territoire à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole .

Les missions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernent l'ensemble des études fournitures travaux ainsi que les procédures administratives et financières nécessaires à la gestion des eaux pluviales .

A ce titre, il convient pour l'année 2011 de créer de nouvelles autorisations spécifiques de programme, pour un montant total de 6 900 000 euros. Il s'agit des opérations suivantes :

Sous-politique	Code opération	Commune	Libellé opération	création AP
Opérations spécifiques				
F 180	Projet/1497	MARSEILLE	Barrage à sédiments de la Montade	1 400 000.00
F180	Projet/1498	MARSEILLE	Aménagement pluvial du Vallon de l'Evêque (2 ^{ième} tranche)	3 500 000.00
F180	Projet/1499	MARSEILLE	Aménagement pluvial du ruisseau de la Sérane	2 000 000.00
			Total sous-politique F180 Créations AP spécifiques 2011	6 900 000.00

Par ailleurs, l'ensemble des autorisations spécifiques, citées ci-dessus , feront l'objet de délibérations d'affectation distinctes au fur et à mesure des besoins.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'ordonnance du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ,
- La délibération de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole n° DPEA 1/340/B du 25 juin 2004 relative à la convention de gestion n° 04/1237 pour la gestion du service des eaux pluviales de la Ville de Marseille

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations ci-après.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'opérations spécifiques d'un montant de 6 900 000 euros réparti conformément aux dispositions ci-après :

Sous-politique	Code opération	Commune	Libellé opération	création AP
Opérations spécifiques				
F 180	Projet/1497	MARSEILLE	Barrage à sédiments de la Montade	1 400 000.00
F180	Projet/1498	MARSEILLE	Aménagement pluvial du Vallon de l'Evêque (2 ^{ème} tranche)	3 500 000.00
F180	Projet/1499	MARSEILLE	Aménagement pluvial du ruisseau de la Sérane	2 000 000.00
			Total sous-politique F180 Créations AP spécifiques 2011	6 900 000.00

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au Budget 2011 de la Communauté Urbaine et suivants – Natures : 4581 01 – Sous-politique : F180 .

Les remboursements à la charge de la Ville de Marseille seront inscrits en recette – Nature 4582 01_ sous politique F 180 .

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI